



Opération de Développement Rural de Grez-Doiceau

Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

CLDR – séance plénière

21 avril 2026 – Compte-rendu

Participant.e.s :

- Pour la **CLDR** : 21 participants (5 Quart communal – 16 hors quart communal) – 9 excusés – 24 absents
- Pour l'**administration communale** : M. Mouvet (agent PCDR)
- Pour la **FRW** : N. Bosmans et J. Apers

Copie :

- aux membres de la CLDR
- au Collège communal
- à l'Administration communale: à la Directrice générale, au pool d'agents relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – SPW-ARNE (Xavier DUBOIS)
- à la responsable d'équipe Brabant-Hesbaye de la FRW

Annexes :

- Annexe 1 : Liste de présences
- Annexe 2 : Présentation PowerPoint FRW

Ordre du jour :

- 1 **Approbation du PV de la CLDR du 26 janvier 2026**
- 2 **Programme de travail 2026**
- 3 **Actualisation FP 1.13 « Bois Gibet »**
- 4 **Activation FP 1.12 « Place de Hèze » et constitution d'un GT**
- 5 **FP 1.3 « communication pour la gestion des inondations » et constitution d'un GT**
- 6 **Budget participatif en Développement rural**
- 7 **Retour population PCDR**
- 8 **Agenda & Divers**

0. INTRODUCTION

La FRW ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. L'ordre du jour est ensuite présenté.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLDR DU 26 JANVIER 2026

Le PV est approuvé sans remarque.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL 2026

Sur base des propositions formulées par la CLDR et des réflexions issues de la réunion du 26 janvier 2026, le Collège communal a statué sur le programme de travail du PCDR pour l'année 2026. Bien que l'approbation officielle du PCDR par la Région wallonne soit encore attendue, la Commune estime qu'il est pertinent d'anticiper cette étape et d'initier dès à présent le travail de mise en œuvre des premiers projets et actions.

Le résultat de cette réflexion est présenté ci-après :

Lot 1	Fiche Projet	Intitulé	Commentaires
	1.1	Elaborer un schéma de développement communal	PT 2026 – Auteur désigné 25/11/25
	1.2	Aménager la Place Ernest Dubois et ses abords	/
	1.3	Communiquer sur les actions de gestion des inondations	PT 2026 – Création GT
	1.4	Plan d'action pour améliorer la qualité des eaux (etc)	/
	1.5	Aménager des liaisons piétonnes (...) vers les écoles et arrêts de bus	/
	1.6	Développer la transversalité des commissions et la participation citoyenne (...)	PT 2026 – Création d'un GT interne
	1.7	(...) Favoriser la plantation de haies et le développement des zones de biodiversité	/
	1.8	Soutenir l'agriculture locale et les pratiques agricoles durable	/
	1.9	Aménager de nouvelles liaisons cyclables et assurer la continuité des existantes	/
	1.10	Mettre en place une un cadre permettant l'habitat léger	/
	1.11	Mettre en place un service bénévoles pour personnes âgées ou isolées	PT 2026 ou 2027
	1.12	Aménager la place de Hèze	Activation ? → PT 2026
	1.13	Aménager la liaison cyclable « Bois du Gibet »	PT 2026: 1 ^{ère} demande de convention

Questions et remarques de la CLDR

- **Projet 1.6 – Suivi de l'avancement.** La CLDR demande s'il est possible de bénéficier d'un feedback régulier sur l'évolution du projet → La Commune confirme que des retours réguliers auprès de la CLDR seront assurés.
- **Projet 1.12 - Place de Biez**
Un groupe de travail citoyen est actuellement actif sur la Place de Biez et exprime le souhait de voir des avancées concrètes. Cette dynamique citoyenne est perçue comme positive et intéressante, dans la mesure où elle témoigne d'un réel engagement local.
→ Toutefois, cette demande entre en décalage avec le programme de travail actuellement planifié dans le cadre du Développement rural. Il est dès lors précisé que, même si la dynamique citoyenne est reconnue, il n'est pas prévu de travailler sur ce projet cette année dans le cadre du PCDR. Les citoyens peuvent bien entendu poursuivre leur concertation et leurs réflexions autour de la Place de Biez. En revanche, aucun accompagnement spécifique n'est prévu à ce stade, le projet n'ayant pas été retenu dans le programme de travail actuel du Développement rural.
- **Projets non repris dans le programme PCDR**
La CLDR s'interroge sur le devenir des projets qui ne figurent pas clairement dans le programme de travail : seront-ils activés ou abandonnés par le Collège ?
→ Ces projets figurent toujours bien dans la programmation. Il n'est simplement pas possible de tout activer en même temps. Le programme de travail fait l'objet d'une réflexion annuelle, en concertation avec la CLDR

→ La Commune précise que certains projets sont actuellement menés en dehors du cadre du Développement rural, notamment les projets 1.7 et 1.8 (voir PV de la CLDR précédente).

3. ACTUALISATION FICHE 1IÈRE DEMANDE DE CONVENTION « LIAISON CYCLABLE BOIS GIBET »

Mélanie Mouvet présente une deuxième version de l'actualisation de la fiche-projet « Liaison cyclable Bois Gibet » qui sera la 1ere demande de convention en développement rural.

En effet, suite à la réunion CLDR du 26/01/26, la Commission avait formulée différentes remarques/questions afin de faire évoluer la fiche-projet. La Commune a dès lors retravaillé le contenu de la fiche-projet, en tenant compte de ces échanges, afin d'aboutir à une version plus aboutie et consolidée, présentée ce jour à la CLDR :

FICHE 1.13 : LIAISON CYCLABLE BOIS GIBET

Le projet a pour **objectif** de créer une liaison cyclable continue entre Archennes et le Centre sportif, ce qui permettra de **relier le village d'Archennes au centre sportif de Grez-Doiceau**. Il prévoit plus spécifiquement le réaménagement de la rue du Bois de Gibet afin d'en faire un itinéraire confortable et sécurisé pour les cyclistes.

- Option A**
- Chemin réservé F99c en bi-bande béton
 - Prévoir panneau F45



Cout ? +/- 466.000 €

- Option B**
- Chemin réservé F99c en béton sur toute la largeur
 - Prévoir panneau F45



Cout ? Moins cher

Option à privilégier selon la CLDR



Retour sur les remarques/questions de la CLDR du 26/01/26 :

- Dernier budget estimatif global : 466.000 €TVAC
- Largeur (3m30) suffisante – Pas de procédure d'acquisition de terrain
- Périmètre d'emprise : Fin de la rue en pavé → Rond-point du hall = 800m

Questions et remarques de la CLDR

- Questionnement sur le périmètre d'emprise du projet, périmètre d'études et périmètre d'intervention.

4. ACTIVATION FP 1.12 « AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE HÈZE » ET CONSTITUTION D'UN GT

Le quorum de membres hors quart communal n'étant pas atteint (16 membres présents sur 18 nécessaires), ce point peut être présenté mais une CLDR en visio sera organisée dans les 15 jours pour statuer sur sa décision.

Le Collège communal exprime sa volonté d'introduire une deuxième convention en Développement rural dès l'approbation du PCDR par la Région wallonne.

Dans cette perspective, il propose à la CLDR d'activer la fiche-projet n°1.12 « Aménagement de la Place de Hèze ».

Une présentation synthétique du contenu de la fiche-projet est ensuite réalisée à destination des membres, afin d'en rappeler les objectifs, les enjeux et les grandes orientations.

FICHE 1.12 : Place de Hèze



1. Objet du projet

Réaménagement de la Place de Hèze afin de renforcer son rôle de **lieu central et convivial du village**, améliorer son **intégration paysagère**, et sécuriser les usages, tout en **maintenant une capacité de stationnement suffisante**.

La place joue un rôle structurant important (absence d'église), en lien direct avec : la salle de village, le terrain de sport, la Bruyère Caton, l'espace de jeux et le départ de balades locales.

2. Principales intentions d'aménagement :

- ✓ **Végétalisation** : plantations d'espèces indigènes et mellifères, parterres fleuris, zones enherbées ;
- ✓ Aménagements de **convivialité** : bancs, tables, zones de détente, mise en valeur du point d'eau existant ;
- ✓ **Mobilité et sécurité** : réorganisation du stationnement, apaisement de l'Avenue Félix Lacourt, amélioration des cheminements piétons ;
- ✓ **Éléments didactiques** : panneaux sur l'histoire locale, le Libel et la biodiversité, en lien avec le réseau de balades ;
- ✓ **Accessibilité** : intégration de places PMR et attention portée aux piétons.

FICHE 1.12 : Place de Hèze



3. Points d'attention formulés par la CLDR et les habitants

- ✓ Maintenir 10 à 15 places minimum pour les riverains + capacité renforcée lors des événements ;
- ✓ Empêcher le stationnement ventouse (remorques) ;
- ✓ Conserver le terrain de pétanque ;
- ✓ Prévoir des aménagements évolutifs, permettant des ajustements progressifs ;
- ✓ Mettre davantage en valeur le point d'eau ;
- ✓ Intégrer des arbres résilients adaptés aux sols pauvres.

6. Cohérence stratégique

- **Objectif 7** : maintien et renforcement des services et équipements de proximité ;
- **Objectif 10** : soutien à la cohésion sociale et aux dynamiques locales.

7. Budget et mise en œuvre

→ Enveloppe maximum de 400 000€



FICHE 1.12 : Place de Hèze



8. Justifications et éléments réalisés ou en cours

Éléments déjà réalisés :

- ✓ Création d'une Maison de village
- ✓ Intégration PISQ (Petites Infrastructures Sociales de Quartier) à l'arrière de la place

Actions en cours :

- Rénovation du terrain multisports, via un subside Infraspports
- Verdurisation de la place, dans le cadre du budget participatif « Embellissement de la place de Hèze »

Objectif du projet :

L'objectif est de compléter et finaliser l'aménagement global du périmètre, par le biais d'une demande de convention en DR, afin de renforcer à la fois la convivialité, l'accessibilité et la qualité paysagère du site.

Actions envisagées :

- Installer ou réaménager du mobilier de convivialité (terrain de pétanque, bancs, etc.) ;
- Réorganiser les accès à la place et les espaces de stationnement ;
- Installer des panneaux didactiques liés aux circuits de balade, au Libel, à la biodiversité, etc. ;
- Aménager l'avenue Félix Latour (ralentisseurs, passages piétons, trottoirs, etc.) ;
- Aménager un trottoir rue Doyen ;
- Réhabiliter le point d'eau existant ;
- Compléter les aménagements de convivialité et de verdure initiés par le projet de budget participatif.

Point d'attention

- Le contenu précis du projet ainsi que l'actualisation de la fiche projet constitueront le cœur des échanges lors de la réunion du groupe de travail prévue en mai 2026.

Questions et remarques de la CLDR

- C. Theys précise que le dossier infrasport (subside régional aux infrastructures sportives) pour l'aménagement du terrain de sport passera sous peu en Conseil communal. Il faut s'attendre à un horizon de deux à trois ans pour que l'aménagement soit réalisé.
- Il existe une demande pour bouger le terrain de pétanque qui, à ce jour, n'a pas été concrétisée. Peut-être à réfléchir dans le cadre du projet PCDR.
- A l'arrière du terrain de basket, il y a un autre terrain intéressant à aménager (avec kiosque). Celui-ci devrait être compris dans le périmètre d'intervention PCDR.
- La rue Félix Lacourt est-elle dans le périmètre ?
→ FRW : rien n'est décidé. C'est à réfléchir pour l'actualisation de la fiche
- Proposition d'inviter les voisins directs au GT et pas uniquement le comité.
- Combien y a-t-il d'habitants à Hèze ?
→ Commune : +/-700 habitants
- Le budget de 400.000 € suffira-t-il ?
→ FRW : tout dépend des ambitions du projets. Il s'agit néanmoins d'un budget qui permettra de bien renforcer l'existant. L'avantage d'une enveloppe fermée est que l'Auteur et la CLDR devront composer avec et faire des choix dès le départ.
- La vision des habitants mobilisés d'Hèze est que le projet avance par phase , selon un budget doit être évolutif. Ce qui est le cas actuellement.
- Dans le cadre de l'ODR, il y a peu de mobilisation des habitants de Hèze malgré la communication.

→ L'accord de principe d'introduire une demande de convention sera validé lors d'une visio d'une demi-heure maximum. Celle-ci sera organisée dans les 15 jours.

5. FP 1.3 « COMMUNICATION DANS LA GESTION DES INONDATIONS » ET CONSTITUTION D'UN GT

Caroline Theys explique que le Collège a désiré enclencher dès à présent ce projet.

Dans un premier temps, un site web d'information sera créé. Il sera porté par le service communication communal . Un nouvel employé est en cours d'engagement.

Il est proposé de créer un GT avec la CLDR et l'administration communale pour réfléchir au contenu du futur site web.

L'encodage et les actualisations seront réalisées par la Commune.

Ensuite, d'autres actions pourront être mis en place : folders, conférences ,.....

Caroline Theys dresse ensuite un état des lieux des projets en cours en matière de lutte contre les inondations :

- Chaumont-Gistoux : Zone d'Immersion Temporaire en cours (impact sur Grez-Doiceau) ;
- Nethen : extension du bassin d'orage ;
- Doisseau : projet communal en cours mais attente de la réponse pour les expropriations ;
- Etude globale sur Morsin ;
- Projet de lutte contre les ruissellements à Gottechain : projet en aval rue Thomas Decocq

L'importance du soutien de la Province et des Communes voisines est soulevée.

Question et remarques de la CLDR :

- Possibilité d'alerte via Be Alert ?

→ Commune : Il est précisé que Be-Alert est bien actif sur le territoire de Grez-Doiceau, pour les citoyens qui y sont inscrits.

→ Par ailleurs, dans les zones identifiées comme étant à risque, un dispositif de surveillance de la montée des eaux est organisé :

- des personnes référentes assurent un suivi sur le terrain ;
- lorsque la situation devient critique, l'information est transmise à la Commune ;
- la Commune mandate alors le service travaux afin de vérifier la situation et d'intervenir si nécessaire.

- Un membre soulève le problème des castors dans le cadre des inondations.

→ Commune : C'est en effet à aborder . Ce sujet pourrait faire l'objet d'une réunion d'information.

→ Dès que la personne engagée par la Commune pour traiter des aspects liés aux inondations sera en fonction, une première réunion sera organisée.

6. BUDGET PARTICIPATIF EN DÉVELOPPEMENT RURAL

Le budget participatif est un budget communal alloué pour la réalisation de projets citoyens ou associatifs sur le territoire communal. L'objectif est de mettre en œuvre, avec les citoyens, des actions, d'intérêt collectif, contributives aux objectifs définis dans le PCDR.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a un rôle important : analyse des projets et décision finale sur base des votes.

Les projets d'investissement doivent se réaliser sur le domaine public de la commune (droit réel).

Les conditions pour pouvoir solliciter le budget participatif PCDR :

- Le Programme communal de développement rural (PCDR) valide.
- Une participation financière 50/50 entre la Région et la Commune pour le budget alloué max. 10.000 € RW (tous les deux ans).
- Le respect des documents –type sur le portail de Wallonie : règlement, formulaire de candidature et grille d'analyse (critères de recevabilité)

→ Détails : voir Circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 : règlement, formulaire de candidature, grille d'analyse. Documents transmis avec l'invitation.

Les étapes :

1. **Communication vers les citoyens** : *règlement, formulaire candidature, critères d'évaluation.*

Celle-ci n'est pas à négliger. La FRW peut aider dans la production des outils et démarches de communication.

Par ailleurs, la CLDR a également un rôle « d'ambassadrice » de l'initiative au sein de la population.

Enfin, des initiatives complémentaires sont proposées par la FRW : soirée « ruche à idées », check-list du porteur de projets, ...

2. **Récolte des projets** : *groupement de citoyens (min.5), associations avec ou sans personnalité juridique.*
3. **Analyse recevabilité des projets** : grille avec *critères d'évaluation, analyse faite par le Comité sélection (CLDR + au besoin des membres de l'administration communale).*
4. **Vote des citoyens** : *en ligne + papier et rôle du Comité sélection (CLDR).*

Il n'a lieu que si le budget total des projets déposés dépasse l'enveloppe de budgétaire
Seuls les projets retenus par le Comité apparaissent dans cette phase.

5. **Retour à la population** :
 - Communication de la liste définitive des projets sélectionnés au Collège communal par le Comité de sélection (CLDR).
 - Information auprès des candidats par le Collège.
 - Annonce des résultats à la population (site internet, bulletin communal, plateforme FRW)

Remarques :

- La Commune a mis son BP en standby car trop énergivore et espère le soutien de la FRW et du DR pour poursuivre la mise en place de celui-ci.
- Les documents cadre doivent passer au Conseil communal.
- Est-ce qu'il y a une décision prise par le Collège à ce niveau-là ?
→ Commune : non, rien n'est acté mais le Collège souhaite poursuivre cette démarche
- Est-ce que ça ne risque pas d'empêcher la CLDR de faire son travail ?
→ FRW : Non, pas vraiment. Il s'agit même d'un bon complément en matière de dynamique.

7. RETOUR POPULATION PCDR

La FRW présente ensuite les actions envisagées afin d'assurer un retour à la population concernant la finalisation de l'élaboration du PCDR et le lancement de sa phase de mise en œuvre.

a) Campagne de communication

Une campagne de communication est en préparation pour informer la population de l'avancement de la démarche ODR et encourager la participation citoyenne.

- **Bulletin communal** :
La publication d'un article est actée.
- **Actions complémentaires** :
Lorsque le PCDR sera approuvé par la Région Wallonne :
 - un **article** pour les différents sites Internet institutionnels,
 - un **post Facebook**,
 - ainsi qu'un **communiqué de presse**.

b) Stand ODR et séance d'information au Salon du Bien-Vivre

- L'événement se tiendra le **dimanche 06 septembre**, de **12h30 à 17h30**.
- L'organisation du stand ODR se fera **avec les membres intéressés de la CLDR**.
- Un **Groupe de travail ponctuel** sera constitué durant l'été afin de préparer l'évènement.

Questions/ Remarques de la CLDR :

- Bonne idée d'organiser un stand pour bien expliquer le processus.

8. DIVERS ET AGENDA

- Visio avant le 12 mai pour valider le principe de demande de convention pour l'aménagement de la
- 12 mai 2026 : Groupe de travail Place de Hèze – Actualisation FP 1.12
- 29 juin 2026 : Réunion CLDR

Deux membres de la CLDR demandent si le début des réunions pourrait être retardé à 20h00 au lieu de 19h30 ?

→ FRW : un sondage sera fait par mail auprès de l'entièreté de la CLDR

Un mail sera envoyé dans ces prochains jours avec un appel à participation aux GT qui seront organisés ainsi qu'avec le sondage concernant le début d'heures de réunion.

Pour plus d'infos, les participants sont invités à visiter **le site internet dédié à l'opération de développement rural** : www.pcdr.grez-doiceau.be. **Contact à la Commune** : pcdr@grez-doiceau.be

Julien Apers & Nicolas Bosmans
Fondation Rurale de Wallonie
Secrétariat

Caroline Theys
Présidente de la CLDR

